

Autour d'Yves Morice de Coetquelfen

Réflexion sur la notion de réseau dans le monde des officiers au XVIIe siècle

Philippe Jarnoux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1688>

DOI : 10.4000/abpo.1688

ISBN : 978-2-7535-1484-3

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 20 décembre 2001

Pagination : 195-226

ISBN : 978-2-86847-674-6

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Philippe Jarnoux, « Autour d'Yves Morice de Coetquelfen », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 108-4 | 2001, mis en ligne le 20 décembre 2003, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1688> ; DOI : 10.4000/abpo.1688

Autour d'Yves Morice de Coetquelfen

Réflexion sur la notion de réseau dans le monde des officiers au XVII^e siècle

Philippe JARNOUX

Maître de conférences en histoire moderne
CRBC-Université de Brest

Quand on observe la liste des membres de la Chambre des comptes du XVI^e au XVIII^e siècle, on ne trouve qu'un seul individu de la famille Morice : Yves Morice de Coëtquelfen, avocat général en 1649, puis procureur général de 1651 à 1682. Il n'est pas seul dans ce cas puisque, pour 1 130 individus, on rencontre 640 patronymes dont 380 ne sont présents qu'une fois¹. Beaucoup de ces patronymes uniques sont restés très anonymes mais, en revanche, la liste – beaucoup plus réduite – des procureurs généraux du XVII^e siècle nous révèle un échantillon tout à fait remarquable de la grande noblesse de robe bretonne.

Les procureurs généraux de la Chambre des comptes de Bretagne au XVII^e siècle

Pierre BERNARD de la Turmelière	1599-1612
Jean BLANCHARD de la Muce	1612-1619
René ROUSSEAU de Saint-Aignan	1619-1637 ²
René de PONTUAL	1638-1650
René LE PRESTRE de Lézonnet	1650-1651
Yves MORICE de Coetquelfen	1651-1682
Salomon-François de LA TULLAYE	1682-1715

1. Ces chiffres résultent de l'avancement actuel de nos travaux et il est possible qu'ils soient, en définitive, quelque peu modifiés. Mais, en tout état de cause, ils apportent un ordre de grandeur tout à fait valable. Les 380 patronymes uniques de la liste alphabétique ne signifient pas que 35 % des membres de la Chambre des comptes sont des individus isolés et sans relations avec le reste du personnel. C'est ce que ce travail s'efforcera de démontrer.

2. Il est le seul procureur général qui meurt en charge à la fin de 1637. Cela explique le décalage et le fait que René de Pontual ne soit reçu qu'en 1638.

La plupart de ces familles et de ces individus sont, cette fois, bien connus. Les familles occupent une place de choix dans les hiérarchies nobiliaires de la province, participent de réseaux et de clientèles solides, ont un rôle politique non négligeable à l'échelle bretonne et nombre de procureurs généraux réaliseront une carrière remarquable. La plupart seront conseillers d'État (Bernard, Blanchard, Le Prestre, Pontual, Rousseau), d'autres, maires de Nantes (Bernard, Blanchard, Pontual), premier président de la Chambre des comptes (Blanchard) ou membre du Parlement (Le Prestre qui inaugure une lignée très importante de parlementaires)³. Les La Tullaye sont la meilleure expression de ces lignées puissantes puisqu'ils sont présents à la Chambre depuis le milieu du xvi^e siècle⁴ et qu'ils conserveront après 1682 l'office de procureur général jusqu'à la Révolution, pendant quatre générations⁵. Dans cet environnement très relevé, Yves Morice, parfait inconnu de l'historiographie, apparaît presque comme un intrus.

Sa présence est d'autant plus intrigante et l'homme est d'autant plus intéressant quand on regarde la façon dont il est entré à la Chambre des comptes. Il a obtenu sa première charge, celle d'avocat général, grâce à une résignation en sa faveur de Jean-Baptiste Becdelièvre de la Busnelais, le fils du premier président de la Chambre. Celui-ci préfère alors passer au Parlement où il est reçu conseiller en 1649 et où il sera président aux enquêtes à partir de 1652⁶. Mais son fils, Jean-Baptiste II Becdelièvre de la Busnelaye, revient à Nantes et récupère la charge de premier président en 1678, charge qui, dès lors, comme celle de procureur général aux mains des La Tullaye, restera dans la famille Becdelièvre jusqu'à la disparition de la Chambre des comptes⁷. Moins de deux ans après son arrivée, Yves Morice acquiert l'office de procureur général que René Le Prestre de Lézonnet résigne en sa faveur⁸. Comme Jean-Baptiste Becdelièvre, Le Prestre de Lézonnet passe alors définitivement au Parlement, peut-être, entre autre, parce qu'il a épousé peu de temps avant Louise de Lopriac, fille et petite-fille de parlementaires⁹.

3. La fonction de procureur général aux comptes s'insère de façon variable dans leurs carrières. Blanchard devient procureur alors qu'il est maire de Nantes tandis que pour Bernard et Pontual, la mairie ne viendra qu'après. Dans tous les cas, le titre de conseiller d'État viendra toutefois après l'entrée à la Chambre des comptes.

4. Le premier La Tullaye entre comme auditeur en 1555. Voir dans ce recueil l'article d'Héloïse Ménard.

5. Après Salomon-François, son fils, Salomon-François II, lui succède de 1715 à 1745, son petit-fils, Henri-Anne, de 1745 à 1775, puis son arrière petit-fils, Augustin-Louis, de 1775 à la Révolution.

6. Cf. Frédéric SAULNIER, *Le parlement de Bretagne (1554-1790)*, Rennes, 1909, réimp. Mayenne, 1991, t. 1, p. 71-72.

7. Cette immobilisation des deux fonctions les plus chargées de pouvoir et les plus étroitement liées à la monarchie entre les mains des deux mêmes familles pendant plus d'un siècle est tout à fait remarquable.

8. Résignation et vente de l'office ont lieu en l'office du notaire Belon à Nantes le 18 août 1650 (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 4 E 2 158). L'office change de mains pour 153000 livres.

9. René Le Prestre était déjà membre du Parlement comme conseiller et commissaire de 1647 à 1649 et il avait acquis l'office de procureur général aux comptes pour

Notre homme n'est donc pas sans appuis, sans relations et, de toute évidence, son arrivée à la Chambre des comptes se fait sous la protection et avec la bénédiction de familles de la plus haute importance. N'y serait-il resté que quelques mois ou quelques années et l'on aurait pu penser à un homme de paille, un « client » placé ici dans l'attente d'un candidat plus important ou pour favoriser une succession compliquée. Mais Yves Morice sera procureur général pendant plus de trente ans¹⁰, trente années particulièrement sensibles, de plus, dans l'évolution des institutions et dans les rapports que la monarchie entretient avec les cours souveraines en général et avec la Bretagne en particulier. Cela n'a rien d'un remplacement momentané!

Reste qu'au milieu de ces grandes familles, Yves Morice n'apparaît pas à sa place. Pour comprendre les raisons de sa présence, il faut donc se tourner vers les relations qu'on lui connaît, les réseaux de solidarité dans lesquels il s'inscrit. Famille, parenté, activités et habitudes professionnelles, offices possédés, relations d'affaires, origines géographiques, liens de voisinage, voire choix politiques et religieux sont autant d'axes qui permettent d'approcher l'individu, de comprendre sa position et de rendre intelligible sa réussite¹¹. Au-delà de son cas particulier, ces approches invitent aussi à réfléchir sur les modalités de structuration du lien social dans le monde des officiers (et sans doute au-delà) dans la Bretagne du xvii^e siècle.

Famille et parenté : un écheveau complexe

Les Morice

Yves Morice appartient à une famille de petite noblesse depuis la fin du xiv^e siècle. Les annales généalogiques, composées dans la famille au xviii^e siècle, remontent jusqu'en 1385 et, dans la deuxième moitié du xv^e siècle, on retrouve les Morice autour de Gourin et du Faouët, aux confins de la Cornouaille et du diocèse de Vannes¹². Les mêmes traditions généalogiques familiales rapportent que vers 1481, Jean Morice, possessionné dans les paroisses du Croisty et de Ploërdut, près de Guémené, fils cadet

151 000 livres en 1649 (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, minutes Berthelot, 5 novembre 1649). Le prix de revente étant presque identique, il n'y a pas apparemment dans ce bref passage de volonté spéculatrice. Peut-être doit-on plutôt y voir un arrangement politique ou familial. Son mariage avec Louise de Lopriac a lieu à Saint-Germain de Rennes en janvier 1648. Son fils, puis son petit-fils seront présidents à mortier au Parlement à partir de 1699.

10. Il est même, de tous les procureurs généraux depuis le xvi^e siècle, celui qui restera en charge le plus longtemps.

11. Il ne s'agit pas ici de suivre au quotidien la vie de l'individu; au contraire, celui-ci n'apparaîtra guère dans notre étude, sinon en contrepoint. Nous resterons délibérément autour d'Yves Morice en cherchant à retrouver les gens qu'il a connus, côtoyés ou dont il a entendu parler...

12. Les mentions les plus anciennes concernent un Henry Morice en 1385 à Concarneau et un Jehan Morice en 1426 à Kernével. Rien ne prouve toutefois qu'ils soient effectivement apparentés.

peu fortuné, aurait quitté la région pour s'établir à Quimperlé et y faire du commerce¹³.

Peu importe pour nous la réalité de cette reconstitution généalogique lointaine car si elle n'est pas positivement assurée, elle est au moins fort plausible. Les descendants de la branche aînée restée dans la région du Faouët et de Gourin ont laissé quelques traces au XVI^e et peut-être jusqu'au début du XVII^e siècle mais ne semblent plus avoir de contact avec les branches cadettes¹⁴ et c'est effectivement à partir de la première moitié du XVI^e siècle que les Morice sont régulièrement signalés parmi les familles notables de Quimperlé¹⁵. Ils possèdent des terres aux environs, pratiquent le commerce ou s'associent à des commerçants et, grâce probablement aux revenus commerciaux, commencent à se tourner vers les fermes des seigneuries, la petite finance locale et les offices. Un trisaïeul (préssumé) d'Yves Morice est signalé comme secrétaire du roi Henri II en 1543¹⁶. Son arrière grand-père, Charles Morice de Kervagat, marie neuf de ses treize enfants (dont trois fils) et ses biens sont partagés en 1599. Trois branches se forment alors : celle de Kerranou ne durera que deux générations mais celles de Beaubois et de Kervagat se prolongeront plus. Les Morice de Beaubois

13. Il existe deux fonds d'archives de la famille Morice. L'un conservé aux archives départementales du Finistère (1 E 619 à 623) provient de la branche du Beaubois à Quimperlé et contient des actes du XVI^e au XVIII^e siècle. L'autre est constitué par les papiers de la branche de Kervagat, celle d'Yves Morice, et concerne surtout Yves Morice lui-même, ses parents et ses grands-parents depuis la fin du XVI^e jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Ces documents ont été recueillis par Salomon de La Tullaye, gendre d'Yves Morice et sont conservés aux archives départementales de Loire-Atlantique dans le fonds La Tullaye (E 1383, fonds La Tullaye, famille Morice, 5 cartons, non cotés). Dans les deux fonds, on retrouve les mêmes reconstitutions généalogiques (contenant d'ailleurs les mêmes erreurs) pour la période la plus ancienne, ce qui indique indubitablement que l'un a été établi à partir de l'autre. La « migration » de 1481 vers Quimperlé est signalée dans les mêmes termes en Arch. dép. du Finistère 1 E 620 et en Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 1383, carton Morice I.

14. On en retrouve dans la paroisse de Paule en 1536 (dans les réformations de la noblesse) ; on trouve aussi une Anne Morice, veuve du sénéchal du Faouët, signalée dans les registres paroissiaux de Guémené en 1633 (Arch. dép. du Morbihan, BMS, Guémené-sur-Scorff). Mais aucun document des deux fonds de famille ne laisse deviner le moindre contact, ni même le moindre souvenir. Les « annales » généalogiques familiales ne s'y intéressent pas non plus, ce qui traduit sans doute la rupture totale des liens. De toute façon, aucune trace de cette branche aînée n'a pu être retrouvée après 1633.

15. Jean-Pierre LEGUAY, « La ville de Quimperlé du XII^e au début du XVI^e siècle », dans Bernard TANGUY (dir.), *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, Brest/Quimperlé, 1999, signale un certain nombre de Morice dès 1485-1487 (p. 112-113) puis en 1501 (p. 137). Un peu plus tard, les comptes du receveur de la « coutume encyén » du port de Quimperlé des années 1538-1540 mentionnent des Morice (Arch. dép. du Finistère, 5 H 234). Dans le fonds La Tullaye, on retrouve 17 transcriptions d'actes de baptêmes en latin d'enfants Morice à Quimperlé de 1544 à 1562. Ces enfants sont issus de trois ou quatre couples différents, ce qui laisse supposer que l'installation de la famille remonte au moins à deux générations (Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 1383, carton Morice III).

16. Les relevés généalogiques familiaux sont confus à son propos et rassemblent des indications relatives très probablement à deux François Morice différents, sans doute l'oncle et le neveu. La mention de secrétaire du roi est elle aussi très douteuse.

acquièrent à la fin du XVI^e et au début XVII^e siècle, grâce au commerce surtout, une position très forte dans la ville, position qu'ils garderont tout au long du siècle. Les Kervagat, dont est issu Yves Morice, semblent se tourner un peu plus tôt et plus fortement vers les offices et se détachent un peu de Quimperlé. Si le grand-père, Charles Morice de Kervagat, reste dans la ville et y prend femme, le père, Yves Morice de Kervagat, devient en 1623 bailli au présidial de Quimper¹⁷ et épouse Françoise Quintin de Coatamour, une Morlaisienne dont la famille a suivi une trajectoire assez proche de celle des Morice. C'est à Quimper que naîtra en 1626 Yves Morice de Coëtquelfen et qu'il passera avec ses parents et sa sœur Marie, la plus grande partie de son enfance et de son adolescence.

Le lignage maternel

À Morlaix et aux environs, les Quintin sont connus également depuis la fin du XV^e siècle¹⁸. Ils y pratiquent le commerce, y possèdent des seigneuries rurales, de belles maisons de négociants sur les quais du port¹⁹, participent activement à la vie municipale et entrent aussi dans les fermes d'impôts puis, peu à peu, dans les offices. Françoise Quintin, la mère de notre homme est fille d'écuyer Yves Quintin de Kerhamon qui fut « maire » de Morlaix et siégea dans la municipalité pendant de très longues années²⁰. C'est lui qui en 1630 achète à la veuve du marquis de Rosmadec la petite seigneurie de Coëtquelfen en Landivisiau qui passera à sa fille et dont son petit-fils prendra le nom²¹. Quant à la grand-mère maternelle d'Yves Morice, Louise Calloet, elle vient d'une famille similaire du Trégor. D'une moyenne noblesse présente dans les montres du XV^e siècle, les Calloet se divisent très tôt en deux branches (Lanidy et Kerbrat) et se dispersent dans toute la région qui sépare Lannion de Morlaix. Si les premiers semblent plus attachés à l'image traditionnelle du gentilhomme rural et s'orientent vers les

17. Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 1383, carton Morice I.

18. Voir pour une simple approche, Joseph DAUMESNIL, *Histoire de Morlaix*, Morlaix, Lédan, 1879, qui signale de nombreux Quintin parmi les fermiers et miseurs de Morlaix à partir de 1451, parmi les membres de la municipalité, les officiers de la sénéchaussée et du consulat de la ville.

19. En 1657, Yves Morice père vend, au nom de son épouse, une maison sur le quai de Tréguier pour une valeur de 7500 livres. La maison était alors affermée à un marchand anglais. Arch. dép. du Finistère, 1 E 619, acte du 11 juillet 1657.

20. Il est déjà membre de la « chambre de l'Union », municipalité ligueuse de 1592. Il sera procureur-syndic (c'est cette fonction que Daumesnil qualifie de maire) de 1596 à 1598 puis très régulièrement jurat de la ville jusqu'en 1617. On le retrouve encore chargé de commissions de la municipalité en 1618 ou 1625. Cf. J. DAUMESNIL, *op. cit.*, p. 48-55.

21. Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 1383, carton Morice II. Acte du 8 octobre 1630 devant Godet, notaire à Morlaix. Devenu veuf, Yves Quintin s'est remarié avec Marie Le Blonsart, d'une autre famille très impliquée dans la municipalité morlaisienne. La seigneurie de Coëtquelfen a été divisée entre ses différents héritiers ; les Le Blonsart en perçoivent quelques rentes qu'ils cèdent finalement après rétribution à Yves Morice (père) en 1657 (Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 1383, carton Morice II, acte du 19 avril 1657).

offices ou l'Église²², les Morlaisiens, tout en participant à la vie municipale, ne dédaignent pas le grand commerce²³. En 1463, Jean Calloet est le premier marchand morlaisien connu à entretenir un commerce maritime de toiles avec l'Espagne²⁴. Au XVII^e siècle, si les activités commerciales perdurent discrètement, les cousins d'Yves Morice seront aussi à plusieurs reprises sénéchaux de Morlaix²⁵.

On devine aisément les liens que pouvaient entretenir les familles Quintin et Calloet à Morlaix mais l'origine des relations entre les Quintin et les Morice, qui mènent au mariage des parents d'Yves Morice, est plus obscure. S'agit-il de rencontres au présidial de Quimper ou d'activités commerciales communes ? Rien ne nous permet de le dire mais les histoires et les destins des deux familles sont suffisamment proches pour que l'on comprenne la possibilité du mariage. Dans les deux cas, on se trouve dans un milieu tout à fait caractéristique de la Bretagne des XVI^e et XVII^e siècles : des familles de petite noblesse rurale qui, au cours du XVI^e siècle, s'installent dans les petites villes portuaires qui font alors la richesse et le dynamisme de la basse Bretagne. Elles y pratiquent le commerce, y consolident leurs fortunes en négligeant quelque peu leurs origines nobiliaires, s'intègrent aux groupes dirigeants de ces cités, passent par l'administration municipale, se lancent en s'appuyant sur leurs revenus commerciaux dans les recettes ou les fermes locales des impôts et dans les fermes seigneuriales avant de passer dans les offices royaux vers la fin du XVI^e ou le début du XVII^e siècle. Le schéma est assez classique²⁶. Il permet l'épanouissement des fortunes et assure une assise locale suffisante pour compenser les incertitudes du statut nobiliaire qui découlent de la pratique du commerce ; on est ici aux confins de la bourgeoisie municipale et de la petite noblesse.

Oncles et cousins

Revenons à Quimperlé et limitons notre observation à la branche cadette des Morice, celle de Kervagat. Les grands-parents, Charles Morice et Guillemette Lohéac, ont marié quatre de leurs enfants. À côté d'Yves Morice qui a épousé une Morlaisienne, un frère, François Morice du Plessis,

22. L'exemple le plus caractéristique est celui de Jean Calloet de Lanidy, conseiller à la chancellerie de Bretagne, chanoine de Quimper puis évêque de Tréguier en 1502 et brièvement président à la Chambre des comptes au début du XVI^e siècle. Cf. Dominique LE PAGE, *Finances et politique en Bretagne au début des temps modernes, 1492-1547*, Paris, Comité Histoire Économique Financière de la France, 1997, p. 635-636.

23. Un Calloet est miseur de Morlaix en 1530, un autre maire en 1579, un troisième juge-consul en 1620, un quatrième substitut à la sénéchaussée en 1625. Cf. J. Daumesnil, *op. cit.*, p. 50, 110, 138 et 194.

24. Cf. Jean TANGUY, *Quand la toile va. L'industrie toilière bretonne du XVI^e au XVIII^e siècle*, Rennes, Apogée, 1994, p. 73.

25. Antoine Quintin de Coatamour occupe la charge de 1608 à 1615 ; Jean Calloet de Toulbrunot de 1653 à 1658. J. DAUMESNIL, *op. cit.*, p. 194.

26. Sur ces parcours, voir Michel NASSIET, *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne, XV^e-XVIII^e siècles*, Rennes, MSHAB, 1993, en particulier les chapitres 2 et 4.

est allé chercher sa femme à Auray : Michelle Gellouart est la fille de Julien, procureur du roi à la sénéchaussée²⁷. Deux filles Morice se marient aussi. L'une, Françoise, convole avec François Le Flo de Kertanguy, qui sera sénéchal de Quimperlé et renforce ainsi l'implantation dans la ville d'origine. L'autre, Anne, épouse Jean de Beaujouan de Kerminizy, procureur du roi au présidial de Quimper de 1603 à 1640²⁸. Les choix d'alliances marquent une volonté d'ascension et une homogénéité remarquable puisque dans les quatre cas, les familles alliées ont un lien très étroit avec la justice royale. Mais cette volonté de consolidation de liens dans le monde de la magistrature passe aussi par un élargissement géographique, d'Auray à Quimper et à Morlaix. Toutefois, dans les quatre familles choisies, la judicature n'est pas le seul horizon. Les Quintin, on l'a vu, pratiquent le commerce, les Gellouart aussi probablement et les Morice ne l'ont pas eux-mêmes oublié. Anne Morice, la femme du procureur du roi au présidial de Quimper est en effet une marchande importante. Elle trafique des grains, du fil, des toiles de Locronan entre autres, qu'elle redistribue vers Quimperlé ou qu'elle envoie par navire depuis le port de Quimper. Dans la même maison, à côté des recueils de droit et des livres d'histoire du procureur du roi, on stocke les balles de fil, de toiles et peut-être les barriques de vin ! L'image et la proximité peuvent paraître surprenantes mais il semble bien, de plus, que le commerce soit, à tout prendre, plus profitable que l'office. En tout cas, le profil social des oncles et tantes d'Yves Morice apparaît ainsi très net (figure n° 1).

Regardons brièvement ses cousins germains (3 garçons et 5 filles)²⁹. Jean Le Flo, sera bailli de Quimperlé et ses trois filles épouseront des nobles de vieilles familles d'épée. Chez les Beaujouan, une fille entre en religion, une autre épouse un avocat noble et la troisième apportera à son époux, Jacques du Haffond, l'office de procureur au présidial de son père en 1640. L'un des fils, quant à lui, épousera la fille d'un avocat au présidial d'Angers. La seule fille survivante de François Morice et Michelle Gellouard réussit aussi bien³⁰ : elle épousera Julien Le Sérazin de Boterf, un noble de la région d'Auray, puis deviendra la femme d'Yves Cormier, lieutenant au présidial de Vannes et enfin d'André Huchet de Cintré, ancien procureur général du Parlement. Le fils de son premier mariage deviendra conseiller

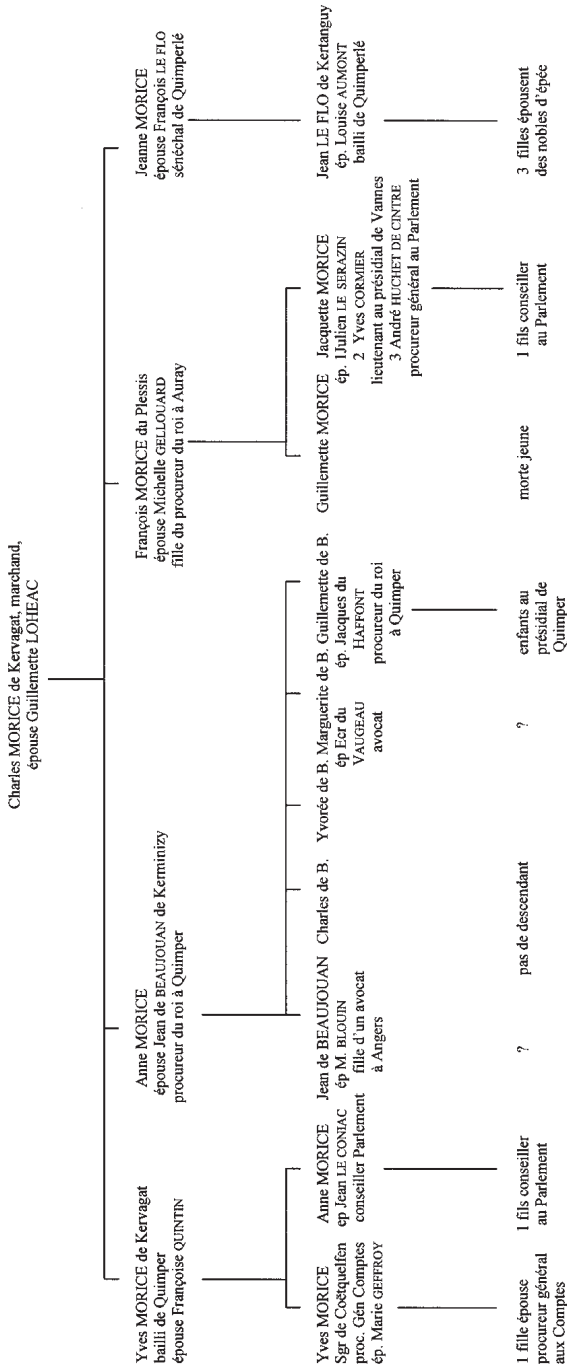
27. La famille Gellouart n'est pas inconnue des Morice puisqu'au XVI^e siècle, certains d'entre eux étaient installés à Quimperlé et participaient à des associations de fermiers et des sociétés de commerce avec les Morice (cf. Arch. dép. du Finistère, 5 H 234 ; 1 E 620). Nous ne savons pas comment ni quand ils sont passés à Auray mais tout semble indiquer que le cheminement familial est proche de celui des Morice.

28. Sur Jean de Beaujouan et Anne Morice, cf. Yves TANNEAU, « Un personnage du vieux Quimper, messire Yves Beaujouan de Kerminizy, procureur du roy de 1603 à 1640 », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1961, p. 223-269.

29. Nous nous sommes limités ici aux cousins de la ligne paternelle, c'est-à-dire ceux de la branche Morice. Nous n'avons pas tenu compte des cousins maternels, évoqués plus haut, parce qu'étant morlaisiens, ils sont plus éloignés et Yves Morice n'aura avec eux que des contacts épisodiques.

30. Yves Morice père a été son tuteur après la mort de son père vers 1631.

Figure n° 1 – Cousins et cousines d'Yves Morice (branche Morice de Kervagat) : les voies de la réussite sociale



au Parlement³¹ Si l'on n'oublie pas qu'Yves Morice est membre de la Chambre des Comptes et que sa sœur, Marie, épouse un conseiller au Parlement, on voit bien le milieu dans lequel évoluent désormais au milieu du XVII^e siècle, les dix cousins issus de la branche Morice de Kervagat : la noblesse traditionnelle et les offices des présidiaux ou des cours souveraines sont désormais leur horizon dans un espace qui s'étend alors de Quimper à Angers.

Les alliances

Quand Yves Morice se marie, c'est encore dans le même milieu. Il épouse Marie Geffroy de Kerisper, fille d'un riche négociant d'Hennebont, procureur-syndic et colonel de la milice de sa ville, anobli en 1654, et dont le père, lui-même commerçant, a été sénéchal de Quimperlé. Sa mère, Marie Pitouais vient aussi d'une des familles marchandes les plus en vue d'Hennebont et une de ses grands-mères, Françoise Lohéac, était nièce du grand-père d'Yves Morice. À Hennebont, depuis plusieurs générations, les Geffroy et les Pitouais associent, eux aussi, commerce, fermes, responsabilités municipales, charges seigneuriales et offices royaux ; la principale nuance tient ici à l'absence d'origine noble et à la domination plus marquée des activités commerciales³². Marie Geffroy a trois demi-frères, issus d'un second mariage de son père. Le premier, Jean Geffroy de Kervegant, entrera au parlement en 1673 et, renforçant les liens familiaux, épousera en secondes noces en 1715, la petite nièce d'Yves Morice³³. Son fils lui succédera au parlement et y retrouvera son cousin, fils du deuxième beau-frère d'Yves Morice, René François Geffroy de la Villeblanche³⁴. Par sa belle-famille, Yves Morice élargit donc encore ses relations à une grande partie du diocèse de Vannes (les villes d'Hennebont, Pont-Scorff, Auray, Pontivy, voire Vannes) et ses alliances avec les parlementaires.

Au total, depuis le XVI^e siècle, les alliances successives des Morice permettent de repérer un groupe d'une vingtaine de familles aux intérêts convergents et fonctionnant comme une petite élite qui s'efforce de diversifier ses sources de profit et de contrôler les fonctions locales de pouvoir. Parmi eux, les Lohéac à Quimperlé, sont initialement l'alliance la plus fréquente. S'y ajoutent aussi des Pezron, Gellouard ou Geffroy qui font le lien avec le pays vannetais, des L'honoré à Quimper, des Luhandre, Hervou, Bellec, Auffret..., tandis que les Eudo, Huby, Tuault, Pitouais, Le Livec ou

31. Il s'agit de Pierre François Le Serazin de Boterf, conseiller au parlement de 1681 à 1710. Cf. F. SAULNIER, *op. cit.*, t. 2, p. 805.

32. Sans doute cela tient-il au fait que l'activité marchande et portuaire de Quimperlé ne s'est jamais considérablement développée alors qu'Hennebont reste un port assez important jusqu'à la croissance de Lorient à la fin du XVII^e siècle.

33. Il s'agit d'Eulalie de Coniac, petite-fille de Jean de Coniac et Marie Morice. L'homme a alors 70 ans et son épouse environ 30. On ne peut s'empêcher de penser que les intérêts familiaux et patrimoniaux ont pesé plus lourds que les sentiments dans ce mariage.

34. Cf. F. SAULNIER, *op. cit.*, t. 1, fiches Geffroy, p. 423-425.

autres se regroupent plutôt autour d'Hennebont³⁵. Au début du XVII^e siècle, toutes ces familles n'apparaissent encore qu'à l'échelon local, mais leur puissance y est évidente et leurs relations particulièrement vastes ; c'est au cours de ce siècle que l'ascension sociale de certains, à l'image de celle d'Yves Morice, sera la plus éclatante. La Chambre des comptes est une des voies de cette ascension.

Yves Morice, sa famille et la Chambre des comptes

Quand il accède à la Chambre des Comptes en 1649, Yves Morice est donc déjà en contact avec les Becdelièvre. Mais il dispose aussi d'autres appuis. Par sa mère, il est le petit-neveu d'Antoine Calloet de Lanidy qui a occupé la fonction d'avocat général de 1624 à 1628 et il est aussi lié à Gabriel Calloet de Kerbrat, avocat général de 1642 à 1650³⁶. La vente par Yves Morice de cet office en 1651 révèle d'ailleurs un arrangement financier avec Gabriel Calloet et, l'année précédente, Yves Morice avait emprunté de l'argent à la veuve d'Antoine Calloet, Marie Richerot, deux preuves, s'il en fallait, que ces parentés *a priori* lointaines, se traduisent bien par des échanges de services³⁷. Par ailleurs, un neveu de sa tante, Alain Gellouard, est devenu maître aux comptes en 1645 et son contrat de mariage en 1646 nous apprend qu'il est en contact avec Yves Geffroy³⁸. Un frère de son oncle par alliance, Jean de Beaujouan, avait déjà été auditeur à l'extrême fin du XVI^e siècle (1588-1598), à la même époque qu'un autre Quimpérois, François Dharriette qui avait lui aussi épousé une Morice mais dont nous ne connaissons pas le degré exact de parenté (il est auditeur de 1592 à 1598)³⁹. L'homme apparemment isolé arrive ainsi dans une Chambre des comptes où cinq de ses parents et alliés ont déjà siégé depuis un demi-siècle et où deux d'entre eux sont toujours présents. C'est dire que la Chambre est sans doute pour lui un horizon relativement familier et que, pour ses « collègues », il est proba-

35. Les localisations ne sont jamais exclusives. On a vu que les Gellouart passaient de Quimperlé à Auray, que les Geffroy avaient des liens avec Quimperlé. Les Lohéac sont présents à Quimper et Quimperlé comme les Morice, les Beaujouan sont installés à Quimper et dans le pays vannetais. Les déplacements peuvent même être plus lointains. Yves Morice retrouve à Lesneven, un autre parent, Luhandre de Pontangrolle, d'une famille établie surtout à Quimperlé et Quimper, devenu lui aussi sénéchal royal, et qui est son procureur quand il doit régler en Léon les conflits autour de sa seigneurie de Coëtquelfen. Cf. Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 1383, carton Morice IV.

36. Les offices d'avocats généraux sont semestriels. Gabriel Calloet a d'abord résigné l'office ancien (semestre de mars) à Jean-Baptiste Becdelièvre en 1646 mais il conserve l'office nouveau (septembre) jusqu'à février 1650.

37. Arch. dép. de Loire-Atlantique, 4 E 2 891/1 et E 1383, carton Morice V, acte du 26 mars 1650.

38. Arch. dép. de Loire-Atlantique, 4 E 2 1201, acte du 25 mai 1656. Yves Geffroy était probablement un cousin des Gellouard.

39. Il s'agissait d'une cousine germaine ou d'une cousine au 2^e degré du grand-père d'Yves Morice. Cf. « Comptes des miseurs de la ville de Quimper en fonction pendant les années 1594, 1596 et 1597 à l'époque de la Ligue en Bretagne, relevés par le commandant Faty », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. 12, 1885, p. 129-212.

blement identifié, caractérisé en partie, par cette parenté déjà présente. Si l'individu Yves Morice est un inconnu pour les gens des comptes quand il arrive en 1649⁴⁰, il est très probable que le milieu dont il vient permette de le situer rapidement dans des réseaux relationnels et des protections qui aujourd'hui nous échappent un peu.

D'autant plus que ses relations ne s'arrêtent pas là. Yves Morice est un proche de Renaud Le Gouvello de Kériaval, maître à la chambre des comptes depuis 1640. Né à Hennebont en 1610 alors que son père était procureur du roi à la sénéchaussée, l'homme a été bailli de Quimperlé; en 1636, il a épousé sa tante Françoise veuve du sénéchal de Quimperlé puis en 1640 il a été désigné comme exécuteur testamentaire d'une autre tante, Anne Morice⁴¹. Or le second exécuteur testamentaire n'était autre que le père d'Yves Morice et il semble que les deux hommes aient longtemps maintenu des relations fortes. Dans les années 1650, habitant Vannes, Renaud Le Gouvello côtoie dans les mariages ou les baptêmes de la bonne société locale, Jacqueline Morice, la cousine de notre procureur général. La famille Le Gouvello, particulièrement nombreuse, est dispersée dans toutes les villes du sud de la Bretagne (de Quimper à Vannes) et y occupe un grand nombre de fonctions diverses⁴². Certains de ses membres sont au Parlement de 1628 à 1678⁴³ et ils sont présents à la Chambre des comptes de 1640 à 1682⁴⁴. Elle ne fait pas vraiment partie du réseau d'alliances habituel des Morice mais néanmoins, pendant deux générations, de 1620 à 1670 environ, les liens semblent assez puissants entre les individus⁴⁵ (Figure n° 2).

Par ailleurs, René Le Prestre de Lézonnet, qui a vendu à Yves Morice, l'office de procureur général est aussi un allié, voire un protecteur de la famille. Il est fils et petit-fils des gouverneurs de Concarneau, neveu d'un évêque de Quimper⁴⁶, possède de nombreuses seigneuries en Cornouaille

40. Il faut rappeler que c'est alors un jeune homme de 23 ans n'ayant aucune autre expérience « professionnelle ».

41. Cf. Y. TANNEAU, *art. cit.*, p. 238. Pendant sa résidence à Quimperlé et son bref mariage avec Françoise Morice (3 ans) Renaud Le Gouvello vit dans une maison qu'il loue aux Morice! On voit combien les liens sont nombreux.

42. Certains ont d'ailleurs pratiqué le commerce et usé « de bourse commune », ce qui leur vaut quelques difficultés lors de la réformation de la noblesse vers 1670. Cf. Baron de Saint-Pern, Marquis de L'Estourbeillon, « Réformation de la noblesse de Bretagne. Arrêts de maintenues », *Revue Historique de l'Ouest*, 1899, p. 5-32.

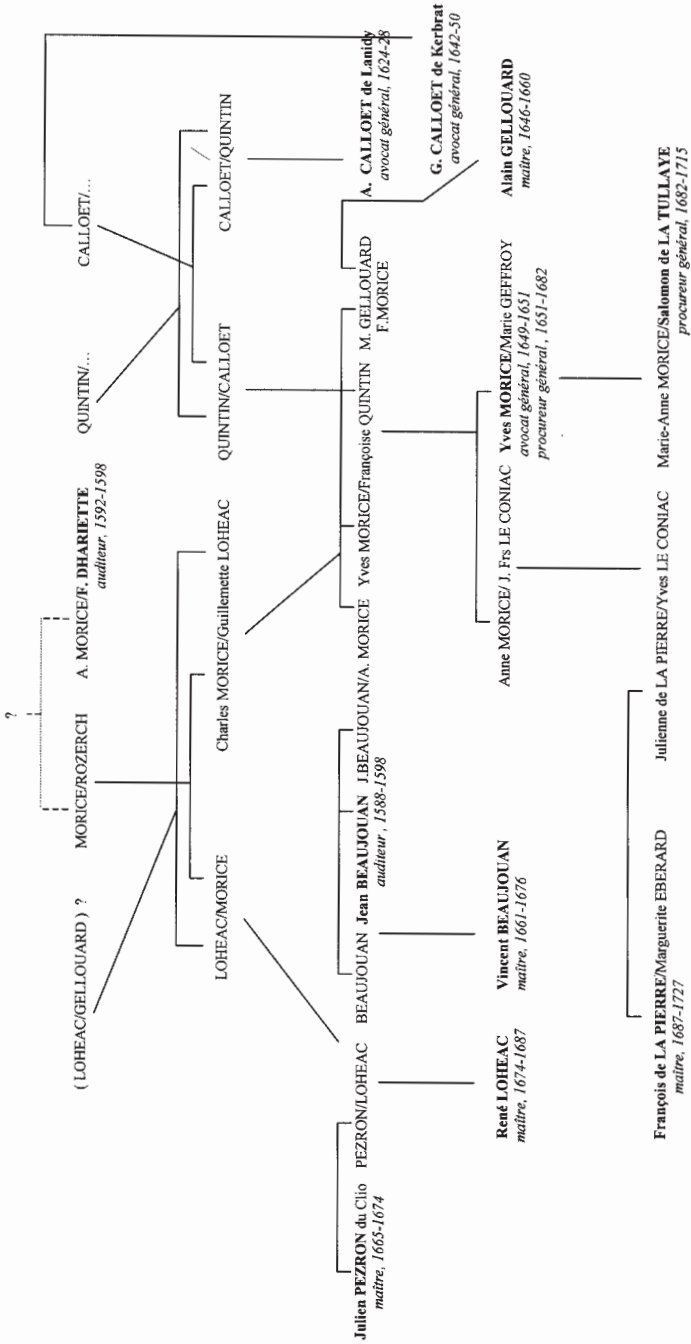
43. Il s'agit de Pierre Le Gouvello de Kériolet, conseiller et commissaire de 1628 à 1636 et de Julien Le Gouvello de Trémeur, de 1636 à 1678. La famille réapparaîtra au Parlement à partir de 1733.

44. Le fils et un cousin germain de Renaud Le Gouvello siègeront aussi comme maîtres aux comptes.

45. Il y a néanmoins quelques mariages mais touchant des cousins éloignés ou des descendants plus tardifs. Au milieu du XVIII^e siècle, une petite-fille de François de La Pierre de Talhouët épousera un Le Gouvello. Dans les années 1680, la fille d'un cousin au 2^e degré d'Yves Morice se marie avec Bertrand Le Gouvello de Kersivien. Les relations sont facilitées par le fait que les Le Gouvello possèdent des seigneuries en Rédéné, près de Quimperlé.

46. Jean Le Prestre de Lézonnet est nommé gouverneur de Concarneau en 1568. Son fils Jean, lui succédera de 1571 à 1594. Guillaume Le Prestre est évêque de Quimper

Figure n° 2 – Parents et alliés d'Yves Morice de Coetquelfen



Nous n'avons pas retenu dans ce schéma tous les parents et alliés et nous n'avons conservé que les liens permettant de faire apparaître les individus présents à la Chambre des comptes.
Les membres de la Chambre des comptes apparaissent en gras.

et, par ces fonctions, les Le Prestre ont régulièrement côtoyé depuis plus de cinquante ans les Morice et leurs alliés, au présidial de Quimper entre autres⁴⁷. En 1650, René Le Prestre a d'ailleurs vendu à Yves Geffroy, le beau-père d'Yves Morice un ensemble de terres provenant de la succession de son oncle l'évêque, mort à Scaër quelques années plus tôt⁴⁸. Et Scaër où résidait souvent l'évêque n'est pas très éloigné de Quimperlé. Voici donc, de toute évidence, deux alliés supplémentaires qui ne tiennent plus cette fois aux relations de parenté mais à des contacts professionnels ou géographiques assez anciens, voire à des liens de fidélité, et qui confirment qu'Yves Morice n'arrive pas à Nantes en terrain inconnu. Il bénéficie sans aucun doute de mentors attentifs et puissants pour guider ses premiers pas ; probablement d'ailleurs ne les avons-nous pas tous repérés⁴⁹.

En 1650, un an après son entrée aux comptes, sa sœur épouse à Quimperlé, dans l'église de l'abbaye Sainte-Croix, Jean Le Coniac de Toulmen, jeune conseiller au parlement, issu d'une famille de fermiers généraux et d'officiers supérieurs du duché de Quintin depuis deux générations au moins. C'est l'évêque de Quimper en personne qui s'est déplacé pour célébrer le mariage et l'on voit bien les intérêts qui sont en jeu : l'intégration à la grande noblesse de robe de deux familles aux itinéraires assez similaires et aux protecteurs puissants. Malgré leurs résidences éloignées, les uns résident à Quimperlé ou à Rennes, les autres à Hennebont ou à Nantes, le frère et la sœur paraissent très proches ; ils sont mutuellement parrains de leurs enfants, sont présents aux actes familiaux importants, se rendent service régulièrement dans les tribunaux qu'ils doivent fréquenter et, grâce à sa sœur et à son beau-frère, Yves Morice n'est certainement pas sans appuis au Parlement⁵⁰.

À partir de 1660, alors que Calloet et Gellouard vont quitter la Chambre des comptes⁵¹, le réseau parentélaire se renouvelle par l'arrivée à Nantes et l'accession à la cour souveraine de trois autres membres de la parenté ; un oncle par alliance, Julien Pezron, y devient maître en 1665, deux cousins au deuxième degré, Vincent de Beaujouan et René Lohéac de Trévosec, le

de 1614 à 1640 et meurt à Scaër le 8 novembre 1640, léguant une très grosse fortune à ses frères et sœurs. Cf. Tanguy DANIEL, « La bibliothèque de Guillaume Le Prestre de Lézonnet, évêque de Cornouaille de 1614 à 1640 », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1966, p. 43-61.

47. Dans une ville de 7000 à 8000 habitants comme Quimper, on ne peut guère imaginer que l'évêque ne connaisse pas le lieutenant du présidial, par ailleurs beau-frère du procureur du roi !

48. Arch. dép. de Loire-Atlantique, 4 E 2 158, acte du 18 août 1650.

49. Il y a, semble-t-il, des liens d'affaire, de commerce, de crédit assez réguliers avec la famille Bidé, famille d'officiers, financiers et notables nantais très en vue depuis le XVI^e siècle et dont un membre est maître aux comptes depuis 1634.

50. Sans doute pouvait-il déjà compter à Rennes sur les Becdelièvre, Le Prestre et Le Gouvello. Il faut désormais ajouter les Le Coniac et les gens qui leur sont liés, autour de Quintin ou de Vitré.

51. Le premier part dès 1650, le second résigne en 1660.

seront respectivement de 1661 et de 1674 à 1687⁵². La carrière d'Yves Morice se déroulera donc en partie à côté de certains de ses parents et, étant donnée sa position privilégiée dans l'institution, il peut à son tour apparaître comme protecteur. D'autant plus que cette position lui permet de s'élever encore. En 1655, il devient conseiller au conseil d'État privé et des Finances et est reçu par le chancelier Séguier⁵³; en 1673, il sera membre de la chambre de réformation du domaine royal aux côtés de quelques commissaires du roi et parlementaires triés sur le volet⁵⁴.

En 1679, trente ans après son arrivée aux comptes, la fille d'Yves Morice, Marie-Anne, épouse Salomon de La Tullaye qui récupérera en 1682 l'office de son beau-père et inaugurera ainsi la lignée des quatre procureurs généraux La Tullaye. Yves Morice et sa femme ont eu deux autres fils qui n'ont pas survécu et leur fille est donc l'unique héritière⁵⁵ : l'effet dynastique potentiel se reportera vers les petits-enfants La Tullaye. Presque en même temps, son neveu, Yves Le Coniac de Toulmen, (le fils de Marie Morice et Jean Le Coniac) conseiller au parlement comme son père, épouse Julienne de La Pierre, d'une famille anoblie installée dans la région de Quimperlé.

Avec les de La Pierre, c'est un autre clan d'anoblis, commerçants, officiers et financiers du Vannetais qui entre dans la parenté d'Yves Morice au moment où celui-ci se retire de la vie active. Julienne de La Pierre est fille d'un bourgeois d'Auray et Hennebont anobli en 1674 par une charge de conseiller secrétaire du roi et d'une demoiselle Dondel, issue d'une des plus riches et importantes familles de négociants d'Hennebont. D'ailleurs, Guillaume Dondel, un cousin de Julienne de La Pierre a été maître aux comptes en 1661 avant de passer au Parlement⁵⁶ et un autre cousin, Marc Dondel, deviendra général des finances en 1686⁵⁷. Le frère de Julienne, François de La Pierre de Talhouët, rachètera en 1687 l'office de maître aux comptes qu'ont possédé Julien Pezron puis René Lohéac et le transmettra à son fils en 1727. Par les alliances, cet office de maître est donc resté dans la même famille de 1665 à 1754. Presque un siècle! François de La Pierre épouse en 1686 une demoiselle Eberard, membre du groupe des richissi-

52. Pour Vincent de Beaujouan, on peut sans doute évoquer l'exemple de son oncle, cinquante ans plus tôt et la famille est manifestement habituée aux offices de finance. En revanche, pour les deux autres, il s'agit d'une consécration évidente pour des familles dont les revenus et les relations restent plus locales. Peut-être la présence d'Yves Morice n'est-elle pas étrangère à cet attrait de la Chambre nantaise.

53. Les lettres de provision sont du 29 avril 1655 et Yves Morice se précipite alors à Paris pour être reçu et prêter serment entre les mains de Séguier le 15 mai suivant. Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 1383, carton Morice I.

54. Il y est nommé le 5 février 1673. Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 1383, carton Morice I.

55. Marie-Anne, la fille aînée naît à Nantes en 1662. Jean-Joseph la suivra en 1664 puis Bruno en 1668. Ce dernier semble mourir très jeune. Jean-Joseph est toujours vivant en 1685, date à laquelle il est émancipé. Mais il disparaît ensuite de notre documentation.

56. Guillaume Dondel est reçu maître aux comptes le 8 juillet 1661, succédant à Guillaume de La Sauldraye, d'une autre famille notable de la région d'Hennebont, puis conseiller et commissaire au parlement à partir de 1667.

57. Né en 1648, Marc Dondel restera général des finances de 1686 à 1727.

mes armateurs et financiers de Saint-Malo. La demoiselle réside à Nantes, son curateur, Nicolas Ballet de la Chesnardière, est secrétaire du roi, banquier, financier et gendre du trésorier des États et son fils sera quelques années plus tard président à la Chambre des comptes. Un de ses oncles, Ferdinand Girault, y est maître depuis 1677 après avoir récupéré l'office de Pierre Le Gouvello! Une de ses sœurs épousera Pierre de Saint-Pern, président au parlement, et fils d'un maître des comptes et conseiller d'état; leur grand-père est receveur général des consignations; leur oncle, Michau de Montaran, est trésorier général des États et a marié une de ses filles à Le Prestre de Lézonnet... À la génération suivante, François-Marie de La Pierre qui succède à son père à la Chambre des comptes épousera une demoiselle Ralet, issue elle aussi d'une famille de manieurs d'argent d'envergure établis à la fois à Paris et en Bretagne et présents à la Chambre des comptes⁵⁸. Le monde des financiers bretons est décidément bien petit en cette fin de XVII^e siècle...

Yves Morice quitte alors progressivement le devant de la scène; il abandonne son office en 1682 et se retire à Hennebont vers 1689 ou 1690⁵⁹. Sa famille, ses parents, ses proches, ses alliés, ses relations... sont désormais au premier plan, largement intégrés dans les deux cours souveraines de la province (et souvent à des fonctions notables), manipulant avec plus ou moins de dextérité (ou d'honnêteté) des sommes d'argent considérables. Seul le hasard d'une descendance presque uniquement féminine fait que le nom de Morice n'apparaît presque jamais en pleine lumière⁶⁰. Mais le noyau familial, apparemment inexistant, s'étoffe rapidement pour peu que l'on élargisse un peu le regard vers les collatéraux et les alliés. Avant lui, 5 parents ou alliés ont déjà siégé à la Chambre des comptes; trois autres parents y seront en même temps, au moins huit descendants directs ou collatéraux prendront sa suite jusqu'en 1789. Si on ne peut pas parler de lignée, de dynastie au sens propre du terme, il n'en reste pas moins qu'Yves Morice est au cœur d'un réseau de parenté fortement implanté à la Chambre pendant deux siècles! La reconstitution large de ces parentés et alliances suggère d'ailleurs que le rôle de cette Chambre n'est pas aussi

58. Elle est fille d'un conseiller à la Cour des Aides à Paris. Son frère deviendra lui aussi maître aux comptes et sa sœur en épousera un autre, tandis que ses cousins, Ralet de Challet font carrière dans la haute finance provinciale et le négoce colonial. Voir Yolande ZEPHIRIN, « Une famille d'affaires en Bretagne : les Ralet de Challet », *Actes du 107^e congrès national des Sociétés Savantes*, Brest, 1982, Histoire moderne et contemporaine, t. 2, p. 291-303.

59. Le testament qu'il rédige avec son épouse en décembre 1689 est réalisé « à Nantes en leur maison » mais la quasi totalité des actes ultérieurs est passée à Hennebont. De 1682 à 1689, si l'on en croit les divers actes connus, Yves Morice et son épouse doivent partager leur temps entre les deux villes. Cf. Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 1383, cartons Morice II, IV et V.

60. En fait, ce hasard se prolonge sur plusieurs générations. Si son grand-père a marié deux fils, son oncle François n'a eu que deux filles, lui-même n'a pas de frère et ses deux fils mourront trop tôt pour se marier. Avec Yves Morice de Coëtquelfen, la branche Morice de Kervagat disparaîtra donc à la fin du XVII^e siècle.

insignifiant qu'on a pu parfois le penser : les liens des officiers avec le monde de la finance sont évidents et tout à fait révélateurs⁶¹.

Des liens professionnels

Fondamentalement, ce qui semble initialement structurer toutes les alliances des Morice et de leurs proches relève de contacts professionnels ou d'activités proches.

Les fermes seigneuriales

Ces liens professionnels se retrouvent à l'origine au ^{xvi}e siècle dans les fermes seigneuriales prises en commun. Il s'agit surtout, dans un premier temps, des fermes de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé qui contribuent à créer un premier noyau d'alliés. Dès 1516, on trouve des Lohéac, Pezron, Gellouard et Luhandre (celui-ci marié à une Morice) comme fermiers de la coutume des vins sur le port de Quimperlé⁶² : on en est encore à l'accumulation initiale du capital commercial et à des fermes modestes. À la génération suivante, en 1560, François Morice devient fermier général du temporel de l'abbaye⁶³. En 1573, la ferme générale est passée à Jean Le Mée, tuteur des petit-enfants du Luhandre signalé plus haut, puis on retrouve en 1584 Jacques Morice, auquel succédera René Luhandre, petit-fils du précédent⁶⁴. Après un bref intermède à la fin du ^{xvi}e et au début du ^{xvii}e siècle où la ferme générale est assurée par des religieux, le même groupe de fermiers réapparaît avec François puis Bertrand de Neufville, époux de la nièce de Jacques Morice dans les années 1620-1630, Jean de Gastaignalde, puis les Marion (père et fils) au milieu du siècle jusqu'en 1668⁶⁵. Tous ces fermiers sont liés entre eux par des cousinages, des parrainages et des alliances matrimoniales nombreuses dans lesquelles les Morice apparais-

61. Parmi les 534 fiches prosopographiques sur des financiers du ^{xvii}e siècle, une vingtaine d'individus sont liés par la famille à des officiers de la Chambre des comptes de Bretagne. Ce sont souvent les plus importants des financiers qui interviennent dans la province. Cf. Daniel DESSERT, *Argent, pouvoir et société au grand siècle*, Paris, Fayard, 1985, 824 p.

62. Arch. dép. du Finistère, 5 H 38.

63. *Idem*, 5 H 118.

64. *Id.*, 5 H 108 et 5 H 109. En cette fin du ^{xvi}e siècle, la ferme tourne principalement entre les Morice, les Luhandre et les Pezron. Guillaume Luhandre a épousé Guillemette Morice et prend la ferme de la coutume des vins avec Guillaume Pezron qui a lui-même succédé à Yvon Pezron. Son fils épousera une Pezron et leurs enfants auront comme tuteur Jean Le Mée, fermier du temporel de l'abbaye ; son petit-fils succède à son (probable) cousin, Jacques Morice qui a épousé Constance Luhandre (sœur ou cousine ?) à la ferme générale. De toute évidence, la conservation de la ferme générale passe par des circuits beaucoup plus compliqués que la simple filiation, sans doute parce que les enjeux financiers d'une telle ferme nécessitent des associations larges.

65. Arch. dép. du Finistère, 5 H 44, 101, 109, 301. D'autres revenus, partiels, de l'abbaye, les coutumes sur le sel et sur le vin, sont aussi, de temps à autre, pris à ferme par les mêmes familles.

sent régulièrement et les revenus de l'abbaye sont donc pendant plus d'un siècle gérés, d'une façon ou d'une autre, par le même groupe de familles⁶⁶. Sans doute les fermes de Sainte-Croix ne sont-elles pas les seules. Il faudrait se tourner vers les autres abbayes et couvents de la région pour voir si les mêmes hommes n'apparaissent pas dans leur gestion domaniale; il faudrait observer aussi les grandes seigneuries laïques (celles possédées par les Le Prestre de Lézonnet peut-être...). Au xvii^e siècle par exemple, les Pezron sont souvent les hommes d'affaires des Rohan-Guémené. Ainsi Julien Pezron de Penlan a été pendant près de quinze ans, dans les années 1670-1680, fermier puis procureur fiscal des seigneuries de la Roche-Moisan et des Fiefs de Léon. En 1677, il habite au château de Trefaven en Ploemeur, celui-là même où descendent les princes de Guémené quand – exceptionnellement – ils visitent leurs domaines bretons. Pendant ce temps, à quelques dizaines de kilomètres, certains des de La Pierre prennent à ferme l'exploitation des forêts du duché de Rohan.

Le commerce

À la base des alliances professionnelles, on trouve aussi le commerce. Aux xvi^e et xvii^e siècles, les Morice participent au commerce de cabotage sur la côte sud de la Bretagne et on sait combien l'influence de Nantes est alors considérable dans le secteur⁶⁷. Là aussi, les documents, épars, du xvi^e siècle, révèlent des associations régulières. De septembre 1538 à mai 1541, 58 navires débarquent 1 231 tonneaux de vin sur les quais de Quimperlé pour le compte de 28 négociants différents parmi lesquels figurent des Hervou, Luhandre, Pezron ou Lohéac souvent associés les uns aux autres⁶⁸. Plus tard, parmi les fermiers de Sainte-Croix qui agissent avec les Morice, on retrouve des Marion (signalés plus haut), famille de marchands et négociants installés à la fois à Quimperlé et à Nantes et dont l'un des membres sera échevin de Nantes de 1669 à 1672. Avec cette association professionnelle, les notables quimperlois accèdent probablement à des niveaux de ressources et de financement qu'ils ne pourraient atteindre par ailleurs. Et cette alliance nantaise ancienne peut avoir été fort utile lors de l'installation à Nantes. On retrouve aussi parmi les fermiers et associés dans le commerce des Castaigne (ou Gastaigalade), négociants probablement originaires du sud-ouest (comme les Jauréguy, venant du pays basque établis initialement à Quimper et avec lesquels nos familles sont aussi alliées), établis à Quimperlé, Pont-Scorff, Hennebont et qui forment peut-être un premier lien entre les Morice et les Dondel puisque Guillaume

66. Pour une vision plus générale de la gestion de l'abbaye de Sainte-Croix, voir Pierre MARTIN, *Les droits maritimes de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé sous l'Ancien Régime*, mémoire de DEA, dactyl, université Rennes 2, 1999.

67. Cf. Henri TOUCHARD, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, 1967, 455 p. Jean TANGUY, *Le commerce du port de Nantes au milieu du xv^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1956, 95 p.

68. Arch. dép. du Finistère, 5 H 234.

Dondel a épousé Françoise Castaigne. Qu'il s'agisse des fermes ou du commerce maritime, le propre de nos individus est apparemment l'association entre quelques maisons de façon à réunir des capitaux plus abondants; ces sociétés de commerce ou de fermes ont pour intérêt de créer des solidarités effectives entre les individus, conjointement responsables ou cautions les uns des autres. Les alliances matrimoniales qui s'ensuivent souvent ne peuvent que renforcer ces solidarités actives en évitant également la dispersion des patrimoines et en permettant d'intégrer, d'associer progressivement d'autres familles aux activités communes ou de rapprocher des cercles de parents et d'alliés venant de villes ou d'horizons différents⁶⁹. Dans les noyaux ainsi créés, il faut alors distinguer des familles apparentées et régulièrement associées d'une part et des familles simplement associées ponctuellement d'autre part. Les premières forment un véritable réseau, les autres participent plus de relations extérieures permettant d'ouvrir des opportunités avec des réseaux identiques dans d'autres villes⁷⁰. Ce type de fonctionnement n'est pas particulier au groupe des fermiers et commerçants quimperlois; on le retrouve à Morlaix, à Hennebont ou à Auray pour ce qui concerne les quelques familles suivies ici mais aussi probablement dans d'autres villes. On le retrouve aussi très probablement quand on se tourne vers les activités de finances et particulièrement les fermes des impôts et droits royaux auxquelles les Beaujouan se livrent depuis le XVI^e siècle au moins, les de La Pierre et les Dondel au XVII^e siècle⁷¹ et où les Morice et quelques autres familles apparaissent parfois.

Les offices

Le troisième type de lien professionnel tient à la transmission des offices. Depuis le début du XVII^e siècle, le groupe s'est fortement structuré autour de la possession et du contrôle de la transmission de certains offices puisque, dans une trajectoire assez classique, les offices tendent à supplanter peu à peu le commerce dans les activités de nos personnages. À l'origine, il y eut dans une certaine mesure les offices seigneuriaux⁷² puis surtout, avant l'entrée à la Chambre des comptes, les offices des sénéchaussées. Les Geffroy, Lohéac, Pezron, Le Gouvello sont sénéchaux, baillis

69. On connaît des exemples similaires au début du XVII^e siècle entre des familles de Vitré, Saint-Malo et Laval. Michel NASSIET, *Parenté, noblesse et états dynastiques, XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, EHESS, 2000, p. 172-173.

70. Ce serait ici le cas de familles comme les Gastaignalde, les Marion, les Gellouard à Auray, voire les Geffroy à Hennebont avant le mariage d'Yves Morice, car Yves Geffroy, son beau-père, a de la famille et des biens à Quimperlé.

71. Les de La Pierre, en particulier, ont tenu à ferme les devoirs du Léon. Ils ont aussi subi les conséquences de ces choix financiers puisque l'un d'entre eux est l'objet de la fureur des paysans révoltés qui, en 1675 lors de la révolte des Bonnets Rouges, envahissent Pontivy et mettent à sac le bureau des devoirs.

72. Ceux de l'abbaye de Sainte-Croix en particulier. Bertrand de Neufville par exemple, pourtant de noblesse incontestée, est procureur fiscal de l'abbaye en 1621 avant d'en prendre la ferme en 1627. Arch. dép. du Finistère, 19 B 245.

ou procureurs du roi à la sénéchaussée de Quimperlé, les Beaujouan à Hennebont, les Lohéac à Concarneau, les Gellouard à Auray, les Dondel seront aux présidiaux de Vannes et de Quimper (où ils succéderont à des Morice, Lohéac, Beaujouan...) tandis qu'un de La Pierre est sénéchal de Pontivy, tribunal seigneurial des Rohan qui, par son importance, peut se comparer à une sénéchaussée royale. La liste n'est pas close et on retrouve encore leurs alliés dans les petites sénéchaussées royales de Carhaix et de Châteauneuf-du-Faou ou dans de très grosses justices seigneuriales à Corlay ou à Pont-Scorff par exemple. Ainsi, de Quimper à Pontivy et de Carhaix jusqu'à Vannes, un vaste réseau de relations professionnelles et familiales relie entre elles la majorité des familles détenant des offices de justice importants. On pourrait presque dire que tous les sénéchaux du sud et du centre de la Bretagne sont cousins vers 1680! Les offices circulent de père en fils, mais tout aussi souvent passent d'un frère ou d'un cousin à l'autre, d'un oncle à un neveu et cette circulation n'est en aucun cas contrariée par les alliances; le gendre succède au beau-père, comme les beaux-frères échangent leurs fonctions et, de temps à autre, les cousins peuvent jouer les intermédiaires pour permettre des transmissions plus lointaines. Solidarité familiale et solidarité d'officiers se superposent et contribuent de toute évidence à la solidité d'un groupe apparemment diffus par ailleurs et à la conservation dans un cercle réduit de charges qui sont à la fois des placements financiers et des sources de prestige et de pouvoir.

Dans les présidiaux ou à la Chambre des comptes, de tels monopoles sont évidemment irréalisables étant donné le nombre d'officiers mais il n'en reste pas moins que la circulation des offices ne semble rien devoir au hasard. C'est évident au présidial de Quimper au début du XVIII^e siècle. L'office de procureur du roi détenu par Mathieu Lohéac passera à son neveu Beaujouan qui le laissera à son tour à son gendre et les stratégies matrimoniales employées alors systématiquement renforcent cette tendance. On a déjà évoqué plus haut le cas de l'office de maître aux comptes de Julien Pezron passant à René Lohéac puis aux de La Pierre. La circulation de la charge d'avocat général au XVII^e siècle relève de stratégies identiques puisque les Calloet en disposent à deux reprises, la résignent une première fois à un trégorrois avec lequel ils sont sans doute en lien par ailleurs avant qu'elle n'aboutisse entre les mains d'Yves Morice après le bref intermède assuré par Becdelièvre. La circulation de cette charge au cours du premier XVIII^e siècle répond indéniablement à des objectifs ou des volontés particulières des familles concernées⁷³. Mais elle est ensuite délaissée; dans la seconde moitié du siècle, elle passe à des familles que rien ne rattache aux précédentes. En effet, la fonction de procureur général est beaucoup plus

73. Ces dispositions particulières n'apparaissent pas toujours dans les contrats de vente des offices mais plus souvent dans des contre lettres passées simultanément ou presque. Ainsi dans le cas de la charge d'avocat général, c'est une telle contre lettre qui signale l'arrangement entre Calloet, Morice et Le Borgne à propos d'une rente de 500 livres accordée par les États de Bretagne (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 4 E 2 891/1).

intéressante et prestigieuse. Avec Yves Morice et la transmission à son gendre La Tullaye, l'office est définitivement immobilisé entre les mains d'un lignage, même si ce lignage échappe ensuite au réseau préalablement constitué. Les La Tullaye, anciennement installés à Nantes et à la Chambre des comptes y avaient noué d'autres relations et le mariage avec la fille d'Yves Morice est sans doute pour eux une occasion extraordinaire de capter cet office de toute première importance. Une observation plus étendue de la transmission des offices à l'intérieur de la Chambre des comptes confirmerait très certainement l'importance de ces circulations collatérales.

Le jeu des offices se transpose enfin au Parlement où se retrouvent une partie des familles : les Le Coniac, Le Prestre, Dondel, Geffroy. Ici, comme à la Chambre des comptes, la circulation des charges se fait souvent dans des cercles beaucoup plus larges et qui échappent quelque peu au réseau initial. Pourtant, le cadre familial large peut encore expliquer bien des transactions. Ainsi quand l'office de Julien Le Serazin est racheté par Geffroy de Villeblanche en 1710, quand celui de Jean-François-Dinan de Coniac est revendu en 1739 à Euzenou de Kersalaun⁷⁴ ou quand Jacques René Le Prestre de Lézonnet récupère en 1717 la charge de conseiller que détenait Jean-Morice Geffroy de Kervegant⁷⁵.

Choix religieux et fidélités politiques ?

Un dernier élément peut contribuer à cimenter le groupe : il s'agit de liens politiques plus larges. Aucune de nos familles ne semble tentée par le protestantisme mais certains officiers de justice penchent probablement vers un loyalisme monarchique qui les éloigne de la Ligue et du duc de Mercœur⁷⁶. Localement, cela les rapproche probablement des Le Prestre alors gouverneurs de Concarneau. Mais, en même temps, d'autres familles, d'autres branches, d'autres individus semblent des ligueurs convaincus, en particulier à Hennebont. Dans les années 1620, Yves Geffroy mettra ses navires et sans doute son argent au service de la monarchie et s'opposera aux tentatives de Soubise, des protestants ou des Espagnols sur Port-Louis. De même, on ne peut qu'être frappé par les liens que nos familles entretiennent avec la réforme catholique du XVII^e siècle et le milieu dévot. Dans les ascendances et les cousinages (plus ou moins proches), on retrouve en effet la plupart des individus les plus marquants de ce vaste mouvement

74. Ce sont des cousins assez proches puisque la mère du vendeur était sœur du grand-père de l'acheteur.

75. Ici, il ne s'agit pas à proprement parler de liens familiaux mais de relations très suivies entre les familles depuis près d'un siècle et au moins trois générations. Ce type de transactions collatérales intervient surtout quand il n'y a pas d'héritiers directs de l'officier ; les collatéraux apparaissent alors comme des interlocuteurs privilégiés.

76. Le loyalisme monarchique qui semble tenter, entre autre, les officiers du présidial de Quimper, ne paraît pas s'accompagner ou résulter d'une influence protestante, même si de petites communautés réformées ont pu exister au XVI^e siècle à Quimper, Concarneau ou Hennebont. Il en va de même pour les rapports avec les Rohan, qui supposent des rencontres et des liens avec les quelques familles protestantes de Pontivy.

de dévotion et de spiritualité intenses du Vannetais du XVII^e siècle : Pierre Le Gouvello de Keriolet, Louis Eudo de Kerlivio, Perronnelle et Vincent Huby, Paul-Yves Pezron. Les choix religieux semblent alors assez unanimes, se marquent par un nombre de prêtres et de jésuites assez important dans les familles et se traduiront encore au XVIII^e siècle par l'entrée de très nombreuses filles dans les couvents d'ursulines ou par le choix religieux de quelques garçons : Pierre Hyacinthe Morice, bénédictin et surtout historien de la Bretagne, Jean-François Dondel, évêque de Dol, seront les plus célèbres d'entre eux⁷⁷. Dévotion, spiritualité intense, voire mysticisme semblent bien caractériser ce groupe marqué par ailleurs par une dynamique économique et sociale évidente.

Au-delà de ces choix politiques et religieux, on peut encore s'interroger sur des indices curieux. En 1644, Laurent Lamoureux de la Javelière, intendant général du duc de Retz, est parrain d'un enfant de Jean de Gastaingalde, le fermier général de l'abbaye à Quimperlé⁷⁸. Or, l'abbaye de Sainte-Croix dont les Morice tiennent solidement la ferme est une possession des Gondi qui sont, par ailleurs, ducs de Retz, abbé de Buzay, etc. et Claude Lamoureux, le fils du précédent intendant, intégrera la Chambre des comptes comme correcteur de 1661 à 1684. Le parrainage est-il un indice de relations régulières ? Tient-il au contraire à un voyage exceptionnel de l'intendant des Gondi ? Doit-on voir l'influence du procureur général dans l'entrée aux comptes de son fils ? Doit-on deviner derrière le « clan » Morice, un clan Gondi à la Chambre des comptes ? Ce n'est peut-être pas impossible et c'est en tout cas une question qu'on peut poser même si aucun document n'atteste positivement de cette fidélité possible. Le lien entre les Gondi et les Morice est évident à Quimperlé puisque c'est précisément pendant le siècle où l'abbaye appartient aux Gondi qu'ils en assurent la ferme générale (1560-1660). Par ailleurs, c'est justement au moment où l'influence politique des Gondi décline, vers 1650-1660 que les membres de notre clan entrent largement à la Chambre⁷⁹.

En tout cas, outre Yves Morice, certains membres du groupe comme René Lohéac, semblent jouer un rôle assez important. Il est chargé entre autres de la réformation des domaines de Quimper, Brest, Saint-Renan et Lesneven en 1681 et c'est lui qui signe le nouveau règlement de la Chambre

77. Pierre-Hyacinthe Morice, plus connu sous le nom de Dom Morice est un cousin, par la branche du Beaubois, d'Yves Morice, avec deux générations de décalage. Les deux hommes sont aussi cousins par les femmes par la famille Lohéac. Beaucoup plus que notre procureur général aux comptes, c'est lui qui assurera la renommée – modeste – de la famille.

78. Il s'agit de Laurence Gastaingalde, baptisée le 21 mars 1644 dans la paroisse Saint-Colomban. La marraine de l'enfant est Françoise Pezron, épouse du sénéchal de la ville, mère et sœur de deux futurs maîtres aux comptes.

79. Par l'intermédiaire des Bidé et des Gellouart (*cf.* plus haut note 49), nos personnages sont peut-être en relation avec les du Lescouet et Chahu, eux aussi présents à la chambre des comptes et dans le pays vannetais au début du XVII^e siècle et – pour les Chahu au moins – financiers des Gondi.

en 1681 avec le président Becdelièvre de la Busnelais, le fils de celui qui, initialement, avait ouvert la porte de la Chambre à Yves Morice.

L'extension géographique

À partir de tous ces liens familiaux et professionnels, on peut tenter une approche géographique du groupe. Il apparaît clairement que les noyaux initiaux s'appuient et s'organisent dans les villes pendant plusieurs générations. L'étape première de la constitution de ces solidarités est celle d'une mainmise lente et progressive sur des oligarchies locales. Le phénomène est évident à Quimperlé pour les Morice ou les Lohéac ; on le devine de la même façon à Morlaix avec les familles Quintin et Calloet ou à Hennebont pour les Geffroy, les de La Pierre et les Dondel. La mise en relation, par les mariages, de ces noyaux initiaux permet ensuite (ou parallèlement) la constitution de véritables nébuleuses relationnelles qui s'étendent à tout le sud de la Bretagne. Dès les guerres de la Ligue, le réseau de relation des uns et des autres s'est élargi. De Quimperlé, il s'étend vers Concarneau et Quimper ; d'Hennebont vers Auray et peut-être Vannes. Au XVII^e siècle, les inter-relations se multipliant, le réseau se ramifie et se densifie à partir des deux pôles que sont Quimperlé et Hennebont et avec l'entrée à la Chambre des comptes l'espace couvert s'étend considérablement. À partir des confins de la Cornouaille et du Vannetais (l'axe Hennebont/Quimperlé), on retrouve désormais un important pôle nantais matérialisé par la Chambre des comptes, peut-être des relations avec le commerce local et des liens (hypothétiques) avec le pays de Retz, des ramifications vers Quimper, vers l'intérieur de la Bretagne (Pontivy, Quintin, Châteauneuf-du-Faou peut-être Le Faouët et Corlay), un solide noyau vannetais (englobant aussi Auray), des poussées vers Rennes et le milieu parlementaire et quelques relations probables avec la presqu'île guérandaise où, par l'intermédiaire des Geffroy, des membres de la parenté d'Yves Morice seront présents à la Chambre des comptes jusqu'à la Révolution. Bref, les membres de ce groupe informel peuvent sans doute disposer d'appuis, de parents ou d'alliés dans plus de la moitié de la province!

Un réseau ?

Quelles informations retenir, quelles hypothèses avancer, quelles conclusions tirer de ce faisceau d'informations qui cernent le personnage d'Yves Morice de Coëtquelfen ? En quoi permettent-elles de préciser l'idée que l'on peut se faire des réseaux de solidarités dans le monde des officiers ?

Mémoire lignagère

Le premier élément est la prudence nécessaire que l'historien doit observer devant les listes trop simples de détenteurs successifs d'une fonction. Comme on l'a vu, Yves Morice n'est ni le seul, ni le premier membre

de sa famille à siéger à la Chambre des comptes. La liste initiale ne permettant que les recoupements patronymiques fausse la vision des faits et déforme considérablement la réalité. Même si l'historiographie a coutume de raisonner à partir de tels documents, il faut convenir que la méthode est à proscrire (autant que possible) car elle induit une vision particulièrement réductrice des relations de parenté.

Certes, l'importance du lignage, l'importance de la transmission des charges ou des fonctions de père en fils, la prégnance de la nécessité de la transmission du nom, l'idée de dynastie durable, sont des réalités mentales prépondérantes des sociétés d'Ancien Régime. D'ailleurs, le droit familial y incite puisque la transmission du nom et celle de la noblesse sont paternelles. De même, l'anoblissement par la Chambre des comptes est lié à la possession d'un office par deux générations différentes et portant le même nom. On pourrait multiplier les exemples et il n'est pas question ici de contester cette valeur symbolique importante du nom patronymique et de vouloir remettre en cause les effets de lignage qui modèlent assez fréquemment les stratégies familiales sur le moyen ou le long terme. Au contraire, on devrait même souligner qu'à l'instar de ce qu'on trouve dans l'aristocratie la plus relevée, nos individus sont ici particulièrement soucieux du devenir du nom, que leurs archives – bien tenues – leur permettent de retrouver et de conserver précieusement les traces des différentes branches des familles. C'est vrai chez les Morice ou les Lohéac, cela semble tout aussi clair chez les Pezron, les de La Pierre ou les Beaujouan. Dans chaque cas, on reconstruit des généalogies, on conserve et classe les documents et l'on garde souvenir des branches éloignées. Parfois, le souvenir n'est pas nécessaire puisque les contacts existent ; les conseils de tutelle révèlent assez régulièrement la présence de parents au quatrième ou au cinquième degré qui portent le même nom⁸⁰.

Quand il n'y a plus de contacts réguliers entre branches éloignées d'une même famille, il arrive néanmoins que l'on fasse appel aux lointains cousins. Au milieu du XVIII^e siècle, les Morice de Beaubois, toujours installés dans la région de Quimperlé, voient leur noblesse contestée. Il est vrai que la famille prétend avoir perdu une grande partie de ses archives lors de la prise et du sac de Quimperlé en 1590. Ils ne trouvent pas de meilleure solution que d'écrire à M. de La Tullaye, le petit-fils d'Yves Morice, pour lui demander s'il n'aurait pas dans les papiers de son grand-père des pièces leur permettant de prouver leur noblesse. Il s'agit alors de cousinage au 5^e degré ! Et M. de La Tullaye, personnage puissant, respecté, lointain et certainement très occupé, de leur répondre rapidement et courtoisement après avoir fait toutes les recherches nécessaires dans ses archives. Il leur adresse la reconstitution généalogique qu'il a pu établir et qui remonte à leur souche commune à la fin du XVI^e siècle et se désole de ne pouvoir les aider plus⁸¹. En effet, la noblesse d'Yves Morice est bien attestée puisque

80. Voir par exemple Arch. dép. du Finistère, E 621 qui regroupe de très nombreux dossiers de tutelle chez les Morice et les Lohéac.

son père avait pris soin en 1653 d'en obtenir un certificat après une procédure devant la sénéchaussée de Quimperlé⁸² mais, à cette époque, les deux branches étaient déjà séparées depuis deux générations et la noblesse attestée d'Yves Morice ne prouve donc rien sur l'état de ses cousins. L'échange épistolaire autour de la généalogie et des preuves de noblesse est significatif quand il relie des cousinages aussi éloignés et montre que les Morice ont gardé une claire conscience des liens qu'ils pouvaient entretenir avec les autres porteurs du nom et leurs descendants. D'un autre côté, l'attitude de M. de La Tullaye est tout aussi révélatrice. Rien n'obligeait ce personnage important et puissant à répondre à ces lointains cousins bas-bretons, bien moins fortunés et dont même la noblesse est contestée. Sans doute ne se vanterait-il pas de ce cousinage dans les salons nantais, mais il n'en reste pas moins que la conscience de la parenté (par les femmes qui plus est) lui fait un devoir de répondre aussi complètement qu'il le peut.

Consanguinité et collatéraux

On ne peut donc pas nier l'importance de l'effet de lignage et l'exemple précédent montre même qu'il est peut-être parfois aussi fort dans ces milieux intermédiaires entre la bourgeoisie et la noblesse que dans l'aristocratie titrée. Mais l'observation des ascendants et des cousins portant le même patronyme ne doit être qu'une des étapes du travail de reconstitution des liens familiaux et l'observation des collatéraux et des alliés est indispensable. Le simple bon sens amène à constater que – outre les parents et les enfants – c'est avant tout avec la fratrie, mais aussi avec les cousins, les oncles et les neveux que l'on a vraiment des contacts. Dans une société où l'espérance de vie – même celle des élites – est assez faible, les opportunités d'aider ses petits-enfants ou d'être aidés efficacement dans la vie adulte par ses grands-parents ne sont pas si fréquentes⁸³. En revanche, on a toute chance de côtoyer toute sa vie ses frères et sœurs (et leurs époux et épouses) et ses cousins et cousines, de profiter pendant sa jeunesse des expériences et des soutiens de ses oncles et tantes ou de faire profiter ensuite, souvent après une quarantaine d'années, ses neveux et nièces de son crédit (à tous les sens du terme) ou de ses relations. Le népotisme n'est pas réservé aux cardinaux et aux chanoines ! L'observation des parrainages, des tutelles et des curatelles montre que ces relations d'oncle à neveu sont très souvent privilégiées quand il s'agit de renforcer encore

81. Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 1383, carton Morice I. Cet échange de 1762 explique la similitude des généalogies retrouvées dans les deux fonds familiaux (cf. plus haut note 13). Jean Meyer signale cet échange sans en restituer toute la profondeur familiale *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1966, p. 50.

82. Cf. « Documents inédits : enquête sur la prise de Quimperlé par le capitaine de la Tremblaye (1590) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1891, t. XVIII, p. 95-103.

83. Dans le cas d'Yves Morice, seule sa grand-mère paternelle vit encore en 1642 : il n'a alors que 16 ans. Quand lui-même mourra en 1696, l'aîné de ses petits-enfants, Salomon de La Tullaye le futur procureur général, n'a pas encore 14 ans !

les liens, les appuis, sur lesquels un enfant ou un jeune homme peut compter dans la vie. La mobilité géographique, relativement réduite dans certains cas, des fratries et des couples contribue de plus à un rassemblement dans un espace assez restreint de tous ces parents. Proximité des liens du sang, proximité géographique, parenté spirituelle ou tutorat, rencontres sans doute fréquentes, voire quotidiennes parfois, activités professionnelles proches, tout concourt à faire en sorte que ces relations soient intenses et fortement ressenties. De toute évidence, des liens affectifs forts peuvent aussi naître ici, s'appuyant sur des expériences communes, une similitude des âges (pour les frères ou les cousins), une habitude de vivre ensemble et ces liens affectifs transparaissent effectivement de temps en temps dans nos archives (lors des choix de tuteurs, dans les testaments ou les désignations d'exécuteurs testamentaires entre autres, dans les procurations mutuelles...).

Ces liens sont, certes, plus difficiles à saisir que ceux de la filiation, ils apparaissent plus discrètement dans les sources. Il ne faut pas, non plus, les idéaliser ou les croire systématiques. Des mariages lointains font que frères ou cousins se perdent parfois de vue ; des remariages fréquents font que les demi-frères et demi-sœurs peuvent être très éloignés en âge, de même des successions souvent complexes se terminent fréquemment par des conflits violents, des haines définitives, des rancunes tenaces et des séparations complètes entre héritiers. L'interprétation de ces relations est donc souvent délicate, elle est sans doute plus difficile que celle des liens de filiation mais elle doit être entreprise car elle révèle concrètement le champ des relations durables des individus.

La force de l'alliance

L'observation des liens collatéraux doit encore se doubler d'une étude fine des alliés. Il est d'usage d'observer les niveaux de fortunes, les domiciles, les types d'activité des parents d'un jeune couple mais cela ne suffit pas toujours à présenter l'intensité des relations créées par le mariage. On sait qu'une partie de l'aristocratie et de la noblesse française a l'habitude de faire résider les jeunes couples chez les parents de la femme. La pratique se retrouve assez fréquemment, semble-t-il, chez les officiers de la Chambre des comptes et elle n'est peut-être pas exclue dans les milieux du négoce. Les beaux-parents jouent alors un rôle considérable dans la constitution d'un réseau de connaissances, de relations pour un jeune homme. À ceux-ci s'ajoutent les frères et sœurs des épouses avec lesquels les contacts sont eux aussi très fréquents. Dans les années 1580, c'est par ces regroupements de beaux-frères que se cimentent les associations qui, autour des Morice, prennent à ferme les revenus de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé. Un siècle plus tard à Hennebont, François de La Pierre et Thomas Dondel beaux-frères, vivent dans la même maison avec leurs familles respectives (voilà des cousins qui auront au moins des souvenirs à partager!), partagent les mêmes activités : commerce, prêt à intérêt, participation aux fermes d'im-

pôts... bel exemple, même s'il est momentané, des solidarités inattendues que peuvent créer les alliances matrimoniales⁸⁴.

L'importance de l'alliance entre les familles se retrouve encore dans la fréquence relative des alliances croisées, des renchaînements d'alliances sur plusieurs générations successives ou encore des secondes noces, quand les époux, veufs ou veuves, sont beaucoup plus libres de leurs choix sur lesquels ne pèsent plus aussi fortement les pressions parentales. Au total, il est clair que l'individu ne peut se situer exclusivement dans une lignée et une ascendance verticale. Si celle-ci inspire certains choix et certains comportements, il est tout à fait évident que les relations parenté-laires sont beaucoup plus vastes. Fratries, cousinages, alliances, belle-famille mais aussi relations substitutives à la parenté telles que le parrainage ou la tutelle jouent un rôle considérable pour établir le réseau relationnel dans lequel se meut chaque individu et influent sur le devenir, la carrière ou les choix de chacun. Si ces problématiques sont banales pour l'anthropologue, voire le sociologue, elles restent apparemment assez peu défrichées par l'historien⁸⁵ et peuvent même parfois sembler incongrues pour des sociétés occidentales, sans doute parce que contrairement à la filiation, ces relations ne bénéficient pas d'autant de codifications juridiques (ou du moins de codifications moins précises) et que, laissant peut-être plus de part au hasard, au libre choix ou aux sentiments, il est délicat d'en définir les limites.

La filiation, l'ascendance se mesurent et se déterminent facilement et l'on sait qu'elles génèrent systématiquement des relations, des contacts (du moins quand la différence d'âge le permet) et des transmissions (de biens mais aussi d'idées, de choix, de comportements, de traditions...). Il n'en va pas de même des relations de consanguinité collatérale et des relations d'alliances. Quelle est la limite des liens familiaux, des liens de parenté « conscients » ? Deuxième, troisième, quatrième génération ou degré de cousinage ? Probablement est-ce différent selon les époques, variable selon les régions et les milieux sociaux, mais c'est toujours difficile à déterminer, impossible à systématiser car cela dépend vraisemblablement de multiples critères tels que l'âge, la résidence ou l'activité de chacun. Les sources montrent souvent que l'on reste en contact avec certains cousins au 2^e ou 3^e degré mais elles n'indiquent presque jamais qu'il s'agit de tous les cousins d'un individu (conseils de tutelle ou procédures de successions permettent néanmoins des approches intéressantes). Si les relations de parenté sont peut-être plus faciles à conserver quand on porte le même nom, il faut s'interroger sur la place et le rôle des filles et des femmes dans cette transmission de la conscience familiale. Les parents issus des lignes paternelles et maternelles sont-ils tous aussi proches⁸⁶ ? Le choix de la rési-

84. Cf. les nombreux actes notariés que les beaux-frères passent en commun. Arch. dép. du Morbihan, minutes Cornic, 6 E 1827 par exemple.

85. De telles orientations d'étude existent néanmoins. Voir Michel NASSIET, *Parenté, noblesse et états dynastiques, XV^e-XVII^e siècles*, Paris, EHESS, 2000, 376 p.

dence du couple, les aléas de son existence ou de ses déplacements, auront sans doute un effet sensible, de même que les règles juridiques en matière de contrat de mariage, de droit de succession⁸⁷... Enfin, comment sont ressentis les liens issus de l'alliance par rapport à ceux du sang? Autant de questions difficiles à résoudre et pour lesquelles il ne faut sans doute pas espérer présenter des réponses systématiques ou globales.

Intérêts convergents et activités communes

Au-delà de ces liens complexes de parenté, ce qui frappe dans le groupe de personnes qui gravite autour d'Yves Morice, c'est la complexité et l'imbrication de leurs intérêts économiques ou professionnels et, par-delà les différences locales, chronologiques ou sociales, la similitude des modalités d'association, de collaboration, de succession ou de transmission des charges ou des offices. On pourrait observer ces questions dans le cadre des institutions municipales auxquelles ils participent. À Morlaix, Quimperlé ou Hennebont, pour nous limiter à trois villes importantes pour le groupe observé, il est clair que nos familles font partie d'une oligarchie locale qui se met en place à la fin du Moyen Âge⁸⁸. Les sources du xv^e siècle, quand elles existent mentionnent déjà la plupart des patronymes que nous avons observés. Mais ils sont alors, semble-t-il, assez minoritaires et peut-être faut-il en conclure qu'il s'agit de familles en voie d'installation dans les villes, comme les Morice qui ne s'installent vraiment à Quimperlé que dans la seconde moitié du siècle en sortant de leur petite noblesse rurale. Les xvi^e et xvii^e siècles les montrent ensuite particulièrement présents, se succédant de père en fils, de frères en frères, d'oncle en neveu dans toutes les fonctions décisives de ces municipalités en voie d'affirmation. À partir du règne de Louis XIV, et de façon plus évidente encore au xviii^e siècle, les patronymes en question se raréfient toutefois pour laisser la place à de nouveaux venus. Ne tombons pas dans le travers que nous dénonçons quelques pages plus haut à propos des listes patronymiques. Une partie des familles mentionnées au xv^e ou au xviii^e siècle font très certainement partie des réseaux de parentés de notre groupe ou s'y agrègent et l'on ne peut *a priori* rien conclure de ces listes. Mais il est significatif de constater que dans la deuxième moitié du xvii^e ou au xviii^e siècle, nos individus désertent peu à peu les rouages municipaux de ces villes moyennes pour pratiquer d'autres activités⁸⁹. Fusion dans des lignages nobles, dépla-

86. Une analyse précise et fine des actes de tutelle et de succession serait certainement très instructive de ce point de vue.

87. Règles coutumières mais aussi choix effectivement opérés par les familles dans le cadre de la coutume ou au-delà de celle-ci.

88. Pour une première approche, voir sur Morlaix, J. DAUMESNIL, *op. cit.* ; sur Quimperlé, Guy SAUPIN, « La communauté de ville de Quimperlé au xvii^e siècle », dans Bernard TANGUY (dir.) *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, Brest/Quimperlé, 1999, p. 191-204 ; sur Hennebont, J.-M. LE MOING, *Hennebont, ses origines, son histoire religieuse*, Vannes, 1927 qui publie, p. 109-110, une liste des maires et procureurs syndics de la ville.

cements géographiques, extinctions biologiques ou déclassement social vers le bas ou vers le haut expliquent en fait ces disparitions. Mais pendant près de deux siècles, on retrouve nos quelques familles à la tête des villes ou elles résident et, malgré des systèmes municipaux très différents, se partageant et se répartissant les différentes fonctions de pouvoir. Il est probable que l'on trouverait la même forme de circulation des charges et des fonctions à l'observation des institutions paroissiales et caritatives des villes en question.

Un phénomène tout aussi évident est en œuvre autour des offices de justice dans les sénéchaussées et les présidiaux. Les Morice et leurs alliés, comme les Dondel et les de La Pierre se tournent en effet avec prédilection vers ces offices royaux dès le début du XVII^e siècle. Concrètement, il s'agit souvent des charges locales les plus prestigieuses et de celles qui permettent d'assurer sous des formes variables un contrôle, un droit de regard ou une prééminence sur la municipalité. Le sénéchal, dans la mesure où il est le représentant direct du roi, est presque toujours le personnage le plus prestigieux de la ville, si l'on met à part les gouverneurs militaires qui ont encore un rôle effectif au XVI^e siècle mais qui deviennent ensuite des postes purement honorifiques généralement décernés à une noblesse absentéiste; il en assure très fréquemment la représentation aux États provinciaux. Contrôler durablement ces offices est donc une sorte d'aboutissement, d'accomplissement au-delà duquel l'espace de respectabilité locale ne suffit plus. Il est frappant de constater que les offices des sénéchaussées de Quimperlé et Hennebont sont totalement entre les mains de ces quelques familles selon des circuits complexes pendant près d'un siècle et au moins trois générations. Ailleurs, le monopole est moins net et nos familles s'insèrent alors, par mariages ou cousinages, dans des réseaux qu'elles ne contrôlent pas totalement mais où elles sont partie prenante. À Vannes ou à Quimper, à l'échelon des présidiaux, le contrôle n'est plus possible et l'on n'occupe souvent que quelques postes de conseillers ou de procureurs, ce qui permet néanmoins d'entrer en contact ou de côtoyer des officiers plus riches encore et issus d'une noblesse plus incontestable.

Reste qu'il est intéressant de constater que tous ces gens, ou du moins une grande partie d'entre eux, aboutissent à la Chambre des comptes. Tout se passe comme si celle-ci était pour eux le prolongement naturel d'une carrière locale dans la magistrature. Il est vrai que le prix des offices est parfois à peu près équivalent. Mais on ne peut s'empêcher de remarquer que ces officiers d'une Chambre destinée à surveiller la comptabilité publique n'ont apparemment qu'assez peu pratiqué les offices de finances (recette des fouages par exemple) et qu'ils ne semblent guère les rechercher. Certes, quelques familles, les Beaujouan ou les de La Pierre surtout,

89. Ces constatations doivent aussi amener à s'interroger sur la pérennité, la durée de ces dynasties ou de ces réseaux. Se prolongent-ils dans la longue durée sur plusieurs siècles à l'instar de dynasties nobiliaires établies sur des bases lignagères et disposant d'un père patronymique stable?

peuvent apparaître vraiment comme des gens de finances. Mais leurs cas sont presque exceptionnels.

En revanche, la plupart de nos familles ont une longue expérience des fermes. Il s'agit parfois des sous-fermes royales (impôts et billots, domaine royal) mais plus souvent des fermes de seigneuries, de dîmes... Nos hommes ne passent donc pas vraiment par le circuit classique des finances mais manipulent néanmoins des sommes considérables. De ce fait, ils ont une formation pratique, concrète, des comptes. Cette pratique des fermes seigneuriales les amène aussi souvent à la gestion seigneuriale et leur permet de plus de nouer des relations nombreuses. Relations avec les gens des comptes au sens strict, ce qui n'est pas sans intérêt au moment où eux-mêmes postulent à la Chambre; relations avec la grande noblesse, l'aristocratie locale, ce qui leur apporte une connaissance précise des intérêts de chacun et leur permet aussi probablement de s'intégrer dans des réseaux de clientèles et de fidélité.

Peut-on penser que cette pratique habituelle des grandes fermes seigneuriales ne débouche jamais sur des pratiques de crédit? C'est peu probable. Même si les traces de ces activités de crédit sont toujours discrètes et délicates à reconstituer par l'historien, il est clair que nos hommes sont aussi des prêteurs d'argent. Ils prêtent localement aux plus riches mais aussi à toute une clientèle moyenne qui leur est ainsi redevable et l'on voit parfois ces réseaux de prêt fonctionner jusqu'à Nantes⁹⁰.

Toutes ces activités ne sont possibles que parce que les familles ont à un moment donné de leur histoire pratiqué le commerce ou qu'elles le pratiquent toujours. Le cas semble être assez général au XVI^e et au début du XVII^e siècle aussi bien à Morlaix qu'à Quimperlé ou à Hennebont et cela correspond bien à ce qu'on sait par ailleurs des évolutions portuaires de ces cités, des développements du commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge et au XVI^e siècle s'appuyant sur ce type de petits ports, et aux possibilités d'enrichissement que l'on peut supposer alors. Ce qui est notable c'est que ce commerce puisse attirer des familles de petite noblesse locale qui risquent ainsi un déclassement que les principes de noblesse dormante atténuent toutefois. Quand, quelques générations plus tard, on se tourne vers les offices, le commerce est souvent abandonné. Mais le cas n'est pas systématique. On mène de front les deux choses chez les Calloet, mais aussi chez les Geffroy, chez les Pezron, les Lohéac ou même les Morice puisqu'Anne Morice, la femme du procureur du roi au présidial de Quimper est restée une marchande importante. Il semble néanmoins que le passage par les offices aboutisse à moyen terme à l'arrêt du commerce. Mais cela ne se traduit pas en revanche par l'arrêt des pratiques de finances puisqu'au contraire, les Dondel, les de La Pierre ou d'autres encore se retrouvent liés à la fin du XVII^e siècle aux grands réseaux de la ferme des Devoirs

90. Un regard rapide sur les actes de crédit passés par Yves Morice et son épouse semble montrer que l'homme fait appel à plusieurs réseaux, totalement distincts, de prêteurs.

et du financement des États de Bretagne et s'allient sous Louis XIV aux riches financiers et négociants malouins.

En matière d'activité, se dessinent donc sur deux siècles, les formes de l'accumulation du capital dans les familles. Ces fils de noblesse rurale modeste passent d'abord par le grand commerce, se consacrent ensuite ou parallèlement aux fermes des plus grandes seigneuries pour placer et faire fructifier les biens initialement acquis. Cela leur permet d'accéder à la meilleure notabilité locale. La respectabilité familiale s'assoit ensuite par l'acquisition d'office de justice dans les sénéchaussées et la revendication de la réussite finale se manifeste par l'acquisition d'offices des cours souveraines : Chambre des comptes et Parlement. On est bien là dans un processus, classique et déjà décrit, d'ascension sociale lente – sur plusieurs générations – aboutissant à l'intégration plus ou moins complète et rapide dans l'élite nobiliaire provinciale. Certes cette réussite est plus ou moins évidente – un auditeur aux comptes n'est pas un président à mortier! – et certaines branches n'arrivent pas jusque-là. Mais le phénomène est néanmoins marqué. Si on observe les générations qui suivent Yves Morice, on constate que sa fille est parvenue par les La Tullaye au sommet de l'échelle sociale provinciale. Son neveu Le Coniac, donne naissance à une dynastie de parlementaires jusqu'à la Révolution. Ses beaux-frères Geffroy, passent aussi, eux ou leurs enfants au Parlement. Les descendants des Dondel contrôlent les présidiaux mais se retrouvent aussi par les Cornulier au Parlement et à la Chambre des comptes, tout comme certains des de La Pierre par alliance avec les Euzenou de Kersalaun, tandis que leurs cousins, de La Pierre du Frémur, s'illustreront à l'armée⁹¹.

En guise de conclusion

Relations familiales étendues, associations dans le commerce ou les fermes, acquisition, échanges et maîtrises de la circulation des offices sont sans doute en partie responsables de ces ascensions et contribuent à structurer des groupes qu'un regard rapide sur de simples généalogies descendantes ne permet pas de voir. Il est clair qu'Yves Morice n'est pas un homme seul, arrivé par hasard à la Chambre des comptes mais qu'il s'insère dans un ensemble relationnel vaste et solide qui lui a permis d'arriver jusque-là et auquel sans doute il rendra aussi des services.

Mais gardons-nous de négliger l'autre face de la médaille. Ces liens de parenté ou ces liens professionnels ne sont pas nécessairement synonymes de solidarité. On sait bien que dans une même institution, dans un même tribunal... des ambitions concurrentes se font jour, générant parfois des ambiances de travail exécrables et des conditions de vie difficilement

91. Jean-Toussaint de La Pierre du Frémur sera lieutenant général des armées du roi et commandant à Minorque en 1759. Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 1120. Mais il faut noter qu'il a épousé une demoiselle Surirey de Saint-Rémy dont la famille, anoblée en 1710, participait activement aux fermes d'impôts sous Louis XIV!

supportables. On sait que les associations de commerce se terminent toujours par un moment où il faut rendre des comptes (à tous les sens du terme). De même, dans chaque famille, il y a des inimitiés ou des préférences. Si l'on ne fréquente pas aussi assidûment tous ses cousins, si l'on ne protège pas aussi efficacement tous ses neveux et nièces, c'est souvent parce qu'on ne les apprécie pas tous autant, et les degrés de proximité consanguine n'ont parfois rien à voir dans l'étroitesse des relations familiales ou l'intensité des sentiments. De plus, chaque succession risque de relancer ou de créer des conflits internes à la parenté, de même qu'entre les familles il y a des inimitiés ou des rancunes tenaces qui trouvent leurs origines plusieurs générations plus tôt. Tout cela est certes très difficile à percevoir par l'historien mais il faut se garder d'assimiler systématiquement parenté et solidarité. Observer les réseaux, les relations, les fidélités ou les clientèles conduit à insister sur les solidarités mais n'oublions pas que les oppositions, les antagonismes, les conflits, sont des éléments structurant tout aussi forts, créateurs eux aussi de rapports sociaux actifs.

Il faut enfin savoir ne pas être prisonnier de son angle d'observation et admettre avec modestie que certains éléments que nous ne percevons qu'exceptionnellement interviennent aussi fortement sur le destin des individus et des familles, la constitution ou la disparition de tels réseaux. Le hasard des descendance fait souvent disparaître des noms ou des branches de certaines familles et d'autres phénomènes, inquantifiables, bouleversent parfois la vie des hommes. Les racines de l'amitié entre Montaigne et La Boétie échappent à jamais à notre investigation, – *parce que c'était lui, parce que c'était moi...* – Les raisons de l'amour entre Roméo Montaigu et Juliette Capulet aussi. Qui pourra croire pourtant que l'amour ou l'amitié ne sont pas aussi des moteurs sociaux et historiques puissants ?

RESUME

Procureur général de 1651 à 1682, Yves Morice est en apparence un individu isolé dans la liste des officiers de la Chambre des comptes. Mais l'observation attentive de sa parenté, de ses alliances, de ses activités et de sa carrière révèle en réalité l'importance des milieux sociaux dans lesquels il s'inscrit et qui lui ont permis d'accéder à cette fonction éminente. Lié par de nombreux aspects au monde du négoce, des fermes seigneuriales, des finances royales, des cours de justice et du parlement, l'individu permet de s'interroger sur les formes de construction du lien social, sur les réseaux d'influence multiples et d'interdépendance aux confins de la bourgeoisie et de la noblesse dans la Bretagne du XVII^e siècle.

ABSTRACT

General Attorney from 1651 to 1682, Yves Morice seems to be an isolated man among the officers of the Chambre des comptes. But the attentive observation of his relationship, alliances, activities and career reveals actually the importance of the social backgrounds in which he moves and which had given him access to this eminent function. Intimately acquainted to the world of the trade, the seigneurial leases, the royal finances, the courts of justice and the Parliament, the personage allows to wonder about the forms of construction of the social link, on the multiple networks of influence and interdependence at the borders of the middle-class and the nobility in Brittany of XVIIth century.